

Régates d'entraînement Championnat interne Du 25 avril au 24 octobre 2026

AVIS DE COURSE (AC)

Version VF du 30.03.26 / AH

Autorité organisatrice : Club Nautique Morgien, Place de la Navigation 1, CH – 1110 Morges ; +41 21 811 55 22, mail@cnmorges.ch, www.cnmorges.ch

Président du comité d'organisation : Axel Bellina, regates-internes@cnmorges.ch

Président du comité de course : Britta Gaussen, b.gaussen-freidl@bluewin.ch

Responsable des classements : Alexandre Hugonnaud, regates@cnmorges.ch

	[DP] La mention « [DP] » dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification. [NP] signifie que cette règle ne peut pas être motif à une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
1	Règles
1.1	L'événement est régi par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
1.2	Les règles suivantes de Swiss Sailing s'appliquent et peuvent être téléchargées à l'adresse https://www.swiss-sailing.ch/fr/ <ul style="list-style-type: none"> • Prescriptions de Swiss Sailing relatives aux RCV. • Directives d'application de Swiss Sailing relatives aux Codes 20 et 21 de World Sailing
1.3	Le règlement de jauge SRS en cours de l'ACVL. Pour les bateaux non jaugés, la règle 52 ne s'applique pas.
1.4	L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.
1.5	Sous peine de disqualification, dès la tombée de la nuit, l'organisateur exige que chaque bateau soit éclairé par des feux de côté ordinaires (ou clairs), vert à tribord et rouge à bâbord et un feu de poupe ordinaire (ou clair) blanc, visibles en toutes circonstances et conformes aux prescriptions des articles 21 et, subsidiairement, 27 lettres b) et c) du Règlement de la navigation sur le Léman (RS 0.747.221.11); c'est-à-dire au minimum d'une portée de 1,5 km, intensité 0,7 candela pour les feux ordinaires vert et rouge et d'une portée de 2 km, intensité 1,7 candela pour le feu ordinaire blanc.
1.6	Des éclairages au moyen de bâton lumineux (de type "Cyalume") sont interdits.
2	Instructions de course
2.1	Les instructions de course seront disponibles sur le serveur manage2sail.com au plus tard le 24 avril 2026 à 20 heures.
3	Communication
3.1	Le tableau officiel est situé sur le serveur manage2sail.com .
3.2	Les communications aux compétiteurs sont faites par des moyens électroniques (e-mail – tableau officiel électronique). Les concurrents doivent se doter d'un moyen (téléphone mobile, tablette ou ordinateur) pour obtenir et lire ces communications. L'adresse de la personne responsable qui a été enregistrée durant la procédure d'inscription doit être valide et active durant tout l'événement. Toute difficulté de réception des communications ne pourra faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a). [NP] Aucun document imprimé ne sera fourni.
3.3	[DP] Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
4	Admissibilité et Inscription
4.1	Classes admises : <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les classes de monocoques selon la jauge SRS de l'ACVL. • Tous les monocoques non jaugés (NJ) selon la jauge SRS de l'ACVL. • Tous les multicoques M3.

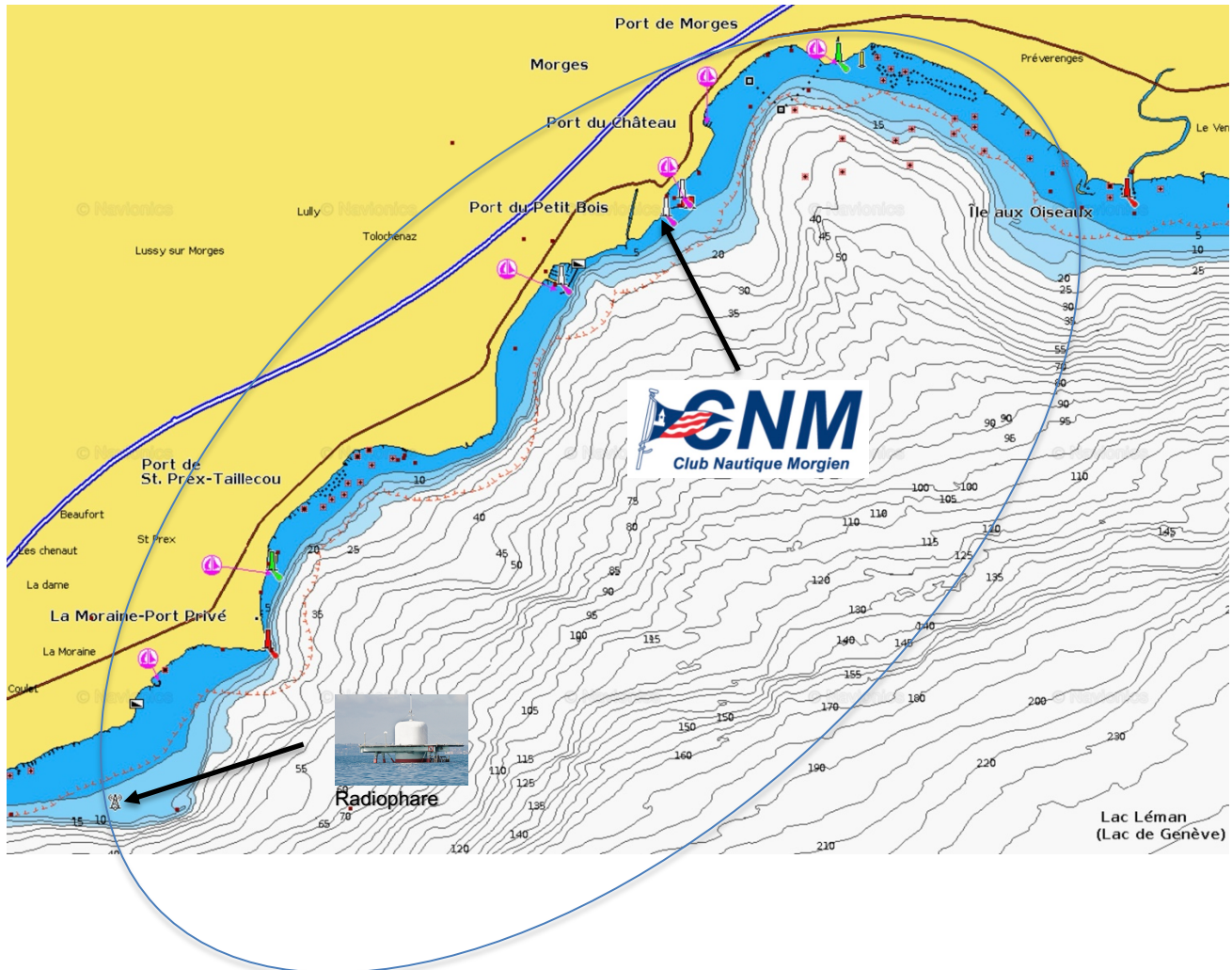
4.2	<p>Les informations suivantes peuvent être exigées à l'inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque bateau doit pouvoir présenter un certificat de jauge valide (aucun certificat de jauge ne sera délivré sur place). • Pour tous les membres de l'équipage, preuve de l'appartenance à un club ou à une organisation Membre d'une Autorité Nationale (MNA) de World Sailing. Pour les compétiteurs suisses, la carte de membre de Swiss Sailing est requise. • Preuve de l'autorisation du port de publicité. • Preuve d'une couverture par une assurance en responsabilité civile, tel que requis sous AC 21. 												
4.3	Tous les équipiers doivent remplir les conditions de l'article 2 de la directive d'application de Swiss Sailing relative à la réglementation 19 de World Sailing.												
5	Droits à payer												
5.1	<p>Les droits requis sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droits d'inscription : CHF 50.- par membre d'équipage, doit être payé lors de l'inscription, jusqu'au <u>vendredi 24 avril 2026</u>, directement en ligne sur manage2sail.com via SIX. 												
6	Publicité												
6.1	[DP] Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.												
7	Horaires et informations												
7.1	<p>Coupe de printemps – samedi 25 avril (régate d'ouverture)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Horaire</th> <th>Informations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>13h00</td> <td>Briefing (accueil de début de saison)</td> </tr> <tr> <td>14h30</td> <td>Premier signal d'avertissement possible</td> </tr> <tr> <td>17h00</td> <td>Apéritif de début de saison</td> </tr> <tr> <td>Puis du mardi 28 avril au mardi 16 juin</td> <td></td> </tr> <tr> <td>19h00</td> <td>Premier signal d'avertissement possible</td> </tr> </tbody> </table>	Horaire	Informations	13h00	Briefing (accueil de début de saison)	14h30	Premier signal d'avertissement possible	17h00	Apéritif de début de saison	Puis du mardi 28 avril au mardi 16 juin		19h00	Premier signal d'avertissement possible
Horaire	Informations												
13h00	Briefing (accueil de début de saison)												
14h30	Premier signal d'avertissement possible												
17h00	Apéritif de début de saison												
Puis du mardi 28 avril au mardi 16 juin													
19h00	Premier signal d'avertissement possible												
7.2	<p>Coupe d'été – du mardi 23 juin au mardi 25 août</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Horaire</th> <th>Informations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>19h00</td> <td>Premier signal d'avertissement possible</td> </tr> <tr> <td>Mardi 30 juin et mardi 25 août</td> <td>Régates côtières</td> </tr> </tbody> </table> <p>* <u>Le Granbordenuy (15 août 2026) fait partie de la coupe d'été</u>. En cas de non-inscription, vous serez classés DNC. Le prix de l'inscription se monte à 80 CHF par bateau.</p>	Horaire	Informations	19h00	Premier signal d'avertissement possible	Mardi 30 juin et mardi 25 août	Régates côtières						
Horaire	Informations												
19h00	Premier signal d'avertissement possible												
Mardi 30 juin et mardi 25 août	Régates côtières												
7.3	<p>Coupe d'automne – du samedi 12 septembre au samedi 24 octobre</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Horaire</th> <th>Informations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10h30</td> <td>Premier signal d'avertissement possible</td> </tr> <tr> <td>Samedi 24 octobre</td> <td></td> </tr> <tr> <td>13h00</td> <td>Apéritif de fin de saison</td> </tr> </tbody> </table> <p>* <u>Le Vire 1000 (12 septembre 2026) fait partie de la coupe d'automne</u>. En cas de non-inscription, vous serez classés DNC. Le prix de l'inscription se monte à 20 CHF par personne. Premier signal d'avertissement 14h00.</p> <p>Remarque : pas de régates le samedi 3 octobre, car Swiss Sailing Super League.</p>	Horaire	Informations	10h30	Premier signal d'avertissement possible	Samedi 24 octobre		13h00	Apéritif de fin de saison				
Horaire	Informations												
10h30	Premier signal d'avertissement possible												
Samedi 24 octobre													
13h00	Apéritif de fin de saison												
8	Format												
8.1	<p>Il est prévu de courir 1 course par mardi soir pour les coupes de printemps et d'été et 1 course par samedi pour la coupe d'automne.</p> <p>- Les courses sont numérotées à la suite de leur achèvement.</p>												
9	Contrôle d'équipement												

9.1	Chaque bateau doit pouvoir présenter un certificat de jauge valide ou un document de conformité tel que requis par les règles de classe.												
9.2	Aucune jauge initiale ne sera effectuée sur place.												
10	Lieu												
10.1	L'annexe A indique la localisation de la zone de course.												
11	Parcours												
11.1	Les schémas des parcours à effectuer sont disponibles sur manage2sail.com dans les instructions de course.												
12	Système de pénalité												
12.1	La règle 44.1 des RCV (effectuer une pénalité) est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour comprenant un virement et un empannage.												
13	Classement												
13.1	Selon RCV, annexe A9.												
13.2	Le nombre de mauvais scores retirés : 1 par coupe (après minimum 4 courses).												
13.3	Un classement par coupe et un classement général (challenge) pour la meilleure participation sur l'ensemble de la saison. 2 courses doivent être validées pour constituer une coupe (printemps, été et automne).												
13.4	Le classement annuel tiendra compte de toutes les manches de la saison en biffant trois manches vu que nous avons trois coupes.												
13.5	Quatre catégories de classements : lestés A (> 1.1), lestés B (< 1.1), lestés C (non-jaugés), multicoques												
13.6	Pour les multicoques M3, le temps compensé sera de type SCHRS.												
13.7	Pour les lestés, la compensation sera de type ACVL SRS. Les bateaux non jaugés ACVL auront un rating en fonction des régates de l'année précédente. Ce rating est calculé par le comité de course.												
13.8	Le bateau dont l'équipage s'occupe du START sera classé 1 ^{er} de la course. En cas d'annulation de la course, aucun bateau ne sera classé, y compris l'équipage du START.												
13.9	Tous les classements seront mis à disposition et mis à jour au maximum 2 jours après la régata sur le site internet manage2sail.com . Il n'y a plus de communication officielle sur format papier au tableau du club nautique dès cette année. Toutes les informations se trouvent sur le site manage2sail uniquement.												
14	Embarcation des accompagnants												
14.1	Les embarcations des personnes de soutien doivent être équipées d'un coupe-circuit connecté à l'allumage du moteur.												
15	Bateaux affrétés ou loués -- N/A												
16	Place au port -- N/A												
17	Mise à l'eau et sortie de l'eau -- N/A												
18	Équipements de plongée et housses de protection sous-marines -- N/A												
19	Droit à l'image, caméras et équipement électronique												
19.1	En participant à la régata, un concurrent accorde à l'autorité organisatrice et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, tout film, vidéo, images de l'athlète, ou du bateau, réalisés pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent, sans compensation d'aucune sorte.												
20	Décharge de responsabilité												
20.1	Les concurrents participent à l'événement entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après l'événement.												
21	Assurance												
21.1	Chaque bateau participant doit être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile, valable en compétition, avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000.- par incident, ou son équivalent.												
22	Prix												
22.1	<p>Les dates de remises de prix sont :</p> <table border="1" data-bbox="319 1668 1412 1960"> <thead> <tr> <th>Dates</th> <th>Informations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mardi 23 juin</td> <td>Remise des prix de la coupe de printemps (après la régata)</td> </tr> <tr> <td>Samedi 12 septembre</td> <td>Remise des prix de la coupe d'été (après la régata)</td> </tr> <tr> <td>Samedi 24 octobre</td> <td>Remise des prix de la coupe d'automne (après la régata)</td> </tr> <tr> <td>Vendredi 30 octobre</td> <td>AG des navigateurs</td> </tr> <tr> <td>Vendredi 30 octobre</td> <td>Remise des prix du classement général annuel</td> </tr> </tbody> </table>	Dates	Informations	Mardi 23 juin	Remise des prix de la coupe de printemps (après la régata)	Samedi 12 septembre	Remise des prix de la coupe d'été (après la régata)	Samedi 24 octobre	Remise des prix de la coupe d'automne (après la régata)	Vendredi 30 octobre	AG des navigateurs	Vendredi 30 octobre	Remise des prix du classement général annuel
Dates	Informations												
Mardi 23 juin	Remise des prix de la coupe de printemps (après la régata)												
Samedi 12 septembre	Remise des prix de la coupe d'été (après la régata)												
Samedi 24 octobre	Remise des prix de la coupe d'automne (après la régata)												
Vendredi 30 octobre	AG des navigateurs												
Vendredi 30 octobre	Remise des prix du classement général annuel												
23	Informations complémentaires												
23.1	Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : regates-externes@cnmorges.ch												

Annexe A :

Zone de course :

La zone de course se situe dans la baie de Morges élargie.



Coordonnées GPS du radiophare :

46°28.124'N

6°26.886'E